



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 30 janvier 2020

n° 014-20

**Objet :** *RS - Programme « Action cœur de ville » - Demande de subventions pour la réalisation d'une étude d'ingénierie*

- date de convocation le 24 janvier 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trente janvier à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 33

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Emmanuelle Andrevon
<i>Aillon-le-Vieux</i>	
<i>Arith</i>	Pierre Gerard
<i>Barberaz</i>	David Dubonnet
<i>Barby</i>	Catherine Chappuis
<i>Bassens</i>	Alain Thieffenat
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Jean-Luc Berthalay
<i>Challes-les-Eaux</i>	Josette Rémy
<i>Chambéry</i>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton
<i>Cognin</i>	
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	
<i>Ecole</i>	
<i>Jacob-Bellecombette</i>	Brigitte Bochaton
<i>Jarsy</i>	
<i>La Compôte</i>	
<i>La Motte-en-Bauges</i>	
<i>La Motte-Servolex</i>	Christiane Boisselon
<i>La Ravoire</i>	Frédéric Bret - Marc Chauvin
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	Pierre Hemar
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Michel André
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	Philippe Dubonnet
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	Maryse Fabre
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Bernard Januel
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Louis Caille
<i>Sonnaz</i>	Daniel Rochaix
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	
<i>Vimines</i>	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Luc Berthoud à Driss Bourida - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillemermet à Michel Dyen

• conseillers excusés : 16

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz - Alexandra Turnar

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 30 janvier 2020

délibération n° 014-20

objet **RS - Programme « Action cœur de ville » - Demande de subventions pour la réalisation d'une étude d'ingénierie**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que l'Etat a lancé le programme « Action cœur de ville », qui s'adresse en priorité à des villes moyennes hors du périmètre des métropoles. 222 villes ont été intégrées à ce programme. La Ville de Chambéry, en lien avec Grand Chambéry, a candidaté et a été retenue.

Une convention-cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » (2018-2022) a été signée le 29 septembre 2018, entre l'ensemble des partenaires (Etat, Caisse des dépôts et consignations, Action Logement, Agence nationale de l'habitat, Département de la Savoie, Grand Chambéry, Ville de Chambéry).

Le dispositif « Action cœur de ville » mobilise de nombreux partenaires financiers pour permettre aux collectivités de mettre en œuvre leur projet de territoire de redynamisation des centres-villes sur les différentes thématiques :

- axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- axe 3 : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- axe 5 : développer et favoriser l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

L'axe 3 intègre notamment la réalisation et le financement d'une étude sur le transport de marchandises en ville avec pour objectif de réduire les nuisances liées à la livraison des marchandises en centre-ville.

Cette étude, qui sera réalisée par l'Agence alpine des territoires à la demande de Grand Chambéry au titre du PLUi HD, pour un montant de 24 872 €HT, sera finalisée courant 2020. Elle comprend notamment :

- une modélisation des flux logistiques de l'agglomération chambérienne,
- une étude d'opportunité pour la création d'un dispositif d'optimisation des livraisons.

Il est donc proposé de solliciter l'Etat au titre de la convention-cadre pour le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € pour le financement de l'étude sur le transport de marchandises en ville.

Il est également proposé la signature de la convention de cofinancement ci-jointe, entre la Caisse des dépôts et consignations et Grand Chambéry, afin d'acter notamment le partenariat financier établi dans le cadre du dispositif territorial « Action cœur de ville ».

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération et les conventions de cofinancement,

**Vu** la délibération n° 130-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 approuvant la signature de la convention-cadre pluriannuelle « Action cœur de ville »,

**Vu** la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 septembre 2019 approuvant le du Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** sollicite l'Etat, au titre de la convention-cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » (2018-2022), pour le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € pour le financement de l'étude sur le transport de marchandises en ville,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer la convention de cofinancement d'une mission d'ingénierie (étude sur le transport de marchandises en ville) au titre du programme « Action cœur de ville » (2018-2022) et tout autre document à intervenir,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 014-20

**Objet de l'acte** : RS - Programme « Action cœur de ville » - Demande de subventions pour la réalisation d'une étude d'ingénierie

**Thème Préfecture** : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

**Date de l'acte** : 30 janvier 2020

**Annexe(s)** : convention cdc

**Identifiant de télétransmission** : 073-200069110-20200130-lmc1H22972H1-DE

**Identifiant unique de l'acte** : lmc1H22972H1

**Date de transmission en Préfecture** : 07 février 2020

**Date de réception en Préfecture** : 07 février 2020

**Période d'affichage** : du au